Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES 10 ANS DU CONSEIL DU LÉMAN

Au-delà des frontières, la collaboration s'intensifie

Le Conseil du Léman fête ses dix ans. Cette institution transfrontalière regroupant les départements de l'Ain et la Haute-Savoie avec les cantons de Genève, du Valais et de Vaud, a tenu son assemblée générale anniversaire à Morges le 6 novembre 1997. Un colloque intitulé " Le Léman, une région européenne " a permis de mesurer les progrès d'une collaboration concrète. Une collaboration que le président du Conseil du Léman, le conseiller d'Etat Claude Ruey, place dans la perspective de la construction européenne, et particulièrement de l'Europe des régions.

En dix ans, le Conseil du Léman a traité de nombreux dossiers. Dans le domaine des transports, il agit afin de sauvegarder la possibilité d'un anneau ferroviaire autour du lac Léman et étudie la faisabilité d'un bac translémanique. Des actions en faveur des travailleurs frontaliers sont menées, en partenariat avec leurs représentants. Le Conseil du Léman est ainsi intervenu afin de régler la question de leur couverture d'assurance maladie, à l'occasion de l'application de la nouvelle loi suisse en la matière.

Les relations économiques font également l'objet de préoccupations spéciales, en étroite collaboration avec les chambres de commerce, d'arts et métiers ou d'agriculture concernées. Sous l'égide du Conseil du Léman, ces dernières se sont d'ailleurs regroupées en unions et sont très actives, notamment en soutenant les entreprises dans leurs contacts professionnels autour du lac ou en facilitant leurs démarches pour travailler dans le pays voisin.

La jeunesse et la culture sont aussi fort présentes dans les réalisations du Conseil du Léman, par les échanges scolaires, les rencontres de choeurs d'enfants ou les parcours sportifs. Les questions d'aménagement du territoire sont abordées dans la volonté de partager les informations détenues par chaque autorité responsable, afin de mieux coordonner et agir en commun sur les projets importants, comme par exemple dans la définition d'un plan des rives du Léman.

"Il est vrai que tout n'a pas encore abouti, a déclaré M. Claude Ruey, conseiller d'Etat

vaudois et président en exercice du Conseil du Léman, mais nous pouvons nous réjouir des progrès réalisés en quelques années. Alors que l'Europe se construit, c'est dans cette lancée que nous voulons continuer notre action afin de persévérer dans la construction de l'Europe des régions, ici aussi dans le bassin lémanique, tout en sachant surmonter les difficultés de nos quelques différences: le Conseil du Léman nous y aide et je m'en réjouis".

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 novembre 1997

Laurent Wehrli, Secrétaire général du Conseil du Léman, Délégué aux affaires européennes du canton de Vaud tél. 021/316.40.29